



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° PC 048 126 23 A0001

date de dépôt : 24 avril 2023

demandeur : Madame FEYBESSE Karine

pour : Garage de 42 m2

adresse terrain : lieu-dit Le Mazet, à Lachamp-
Ribennes (Lachamp) (48100)

Commune de Lachamp-Ribennes

**ARRÊTÉ
refusant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Lachamp-Ribennes,
Le Maire au nom de l'état

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 24 avril 2023 par Madame FEYBESSE Karine demeurant lieu-dit Le Mazet, Lachamp-Ribennes (Lachamp) (48100);

Vu l'objet de la demande :

- pour Garage de 42 m2 ;
- sur un terrain situé lieu-dit Le Mazet, à Lachamp-Ribennes (Lachamp) (48100) ;
- pour une surface de plancher créée de 42 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 111-27 "Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales."

Considérant que ce projet qui est implanté en entrée du village du Mazet de part ses dimensions et son esthétique ne s'intègre pas aux lieux avoisinants.

Considérant qu'une toiture mono-pente ainsi qu'une structure en bac acier ne respecte pas les codes d'une architecture traditionnelle.

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est REFUSÉ.

A Ribennes
Le 02/06/23

Le maire,

Nathalie BONNAL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.